I. COMPETITION.

A. DROITS D'ENGAGEMENT.

Les droits d'engagement seront applicables à l'ensemble des compétitions.
Le montant de l'inscription est de 3 € pour un compétiteur individuel et de 8 € pour une équipe. Le paiement doit être effectif dans les délais et conditions prévus au programme de la compétition et se fait uniquement en ligne par carte bancaire à l'adresse « http://www.ffkcompetition.fr ».

B. BILLETTERIE

Une billetterie de 2 € sera mise en place pour les compétitions régionales organisées par la ligue.
Pour les Championnats de France tarif fédéral.

C. ARBITRAGE

Indemnité : Les arbitres nationaux convoqués sur les compétitions régionales, seront Indemnisés d'un montant de 75 € par journée d'arbitrage.
Les arbitres régionaux seront indemnisés d'un montant de 55 € par journée d'arbitrage
Les arbitres départementaux seront indemnisés d'un montant de 35€ par journée d'arbitrage
.
Les indemnités ne seront versées que pour les arbitres présents ayant signé la feuille d'émargement pour chaque jour concerné et qui auront signé leurs notes de frais.

Déplacements : Tous les modes de déplacement pour les nationaux et régionaux seront plafonnés au barème kilométrique d'un déplacement en voiture décrit ci-dessous :
0.20 € du kilomètre x le nombre de kilomètres domicile/lieu de la compétition (aller/retour).
Les arbitres départementaux mineurs seront indemnisés en frais kilométrique de 0.35 € du km.
Les arbitres extérieurs : 13cts du km hors bretagne et ensuite prendre le lieu de licence pour un defraiement bretagne

Restauration : Les frais de restauration seront remboursés d'un montant **de 15 €** par journée d'arbitrage.

Hébergement : Les frais d'hébergement seront remboursés d'un montant **de 45 € par journée d'arbitrage pour les arbitres**

D. CLUB ORGANISATEUR

Une subvention de 250 € à la journée est allouée aux clubs organisateurs

La ligue prendra en charge :

- les médailles ;
- les frais de déplacements des arbitres de la commission sportive et des Elus.
- les frais médicaux.
- les frais déplacements tatamis à la hauteur de 120€
- les repas des arbitres et officiels.

II. LES GRADES

Pour les membres de la commission et les jurys aux examens des grades.

La distance retenue sera la distance entre leur domicile et le lieu de l'examen.

L'indemnité s'élèvera à 0.50 € du kilomètre

Les indemnités ne seront versées que pour les présents ayant signé la feuille
D'émargement pour chaque jour concerné et qui auront signé leurs notes de frais.

Les passages de grade font l'objet d'un droit d'inscription de 50 euros fixé par la CSDGE, plus le recommandé pour l'envoie du passeport et diplôme.

III. LES ELUS et ETR

A. LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES ELUS

Pour les élus au sein du Comité Directeur qui se déplacent dans la cadre de leurs fonctions.

La distance retenue sera la distance entre leur domicile et le lieu de l'évènement.

L'indemnité s'élèvera à 0.50 € du kilomètre.

B. LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE L'ETR

Pour les membres de l'équipe technique régionale et des commissions qui se déplacent dans la cadre de leurs fonctions.

La distance retenue sera la distance entre leur domicile et le lieu de l'évènement.

L'indemnité s'élèvera à 0.50 € du kilomètre.

C. COLLOQUES

Pour les colloques Nationaux : des Présidents, Equipes techniques et Responsables des grades des Ligues

La Fédération prend en charge les frais suivant son règlement financier.

La Ligue prend en charge les frais annexes sur justificatifs.

IV. LES TENUES

Tenue arbitre : blazer pour les arbitres de Ligue (gestion par le responsable régional de l'arbitrage)

Écussons, Ligue et National.

Tenue des élus : membres du comité directeur ligue : blazer et cravate.

V. LES EXPERTS / ET REFERENTS

- Pour les stages régionaux avec un expert national : le droit d'entrée est fixé à 20€
- Pour les stages avec les experts régionaux : le droit d'entrée est fixé à 10€